

DEMANDE DE RÉDUCTION SUR LES LOYERS UCLouvain ANNÉE ACADÉMIQUE 2019 - 2020

Cette demande concerne les étudiants **belges ou assimilés** qui seront inscrits en 2019-2020 pour un premier ou deuxième cycle, en vue de l'acquisition d'un premier diplôme universitaire.

Ces documents doivent être envoyés au plus tard :

Pour le 5 mars 2019 : pour ceux qui sont déjà étudiants à l'UCL en 2018-2019

Pour le 5 juillet 2019 : pour ceux qui seront étudiants à l'UCL pour la première fois en 2019-2020

ÉTUDIANT DEMANDEUR

N° MATRICULE UCL (NOMA) - -

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITÉ ÉTAT CIVIL célibataire / marié / cohabitant ¹

ADRESSE COURRIER RUE N° BTE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉL. GSM

ÉTUDES

Quelles études avez-vous suivies depuis **la fin de vos études secondaires** ? :

	NIVEAU D'ÉTUDES	ANNÉE D'ÉTUDES	ÉTABLISSEMENTS
Exemple	Bachelier	2 ^e bachelier en médecine	UCLouvain
2018/2019			
2017/2018			
2016/2017			
2015/2016			
2014/2015			
2013/2014			
2012/2013			

Quel niveau d'études entamerez-vous en 2019-2020 ? Baccalauréat / Master / Master complémentaire ¹

Quelle année d'études entamerez-vous en 2019-2020 ?

SITUATION FAMILIALE ET FINANCIÈRE

NOM ET PRÉNOM DU CHEF DE FAMILLE

PROFESSION

ÉTAT CIVIL célibataire / marié / cohabitant / veuf / séparé / divorcé ¹

LES PERSONNES FISCALEMENT À SA CHARGE Nombre

prénom	lien de parenté	âge	activité	UCL*	autre sup.*

* Si vous avez des frères et/ou sœurs inscrits en études supérieures en **2019-2020** veuillez cocher la colonne adéquate

- Y'a-t-il eu un(des) changement(s) dans les revenus depuis 2017? oui / non ¹
Si oui, lesquels?
Veuillez demander au service d'aide aux étudiants quels sont les documents complémentaires à fournir.
- Bénéficiez-vous personnellement du R.I.S. (revenu d'intégration sociale du CPAS) oui / non ¹
Si oui, veuillez nous faire parvenir l'attestation du CPAS.
- Vos parents bénéficient-ils du RIS ? oui / non ¹
Si oui, veuillez nous faire parvenir l'attestation du CPAS.
- Avez-vous introduit une autre demande d'aide financière auprès du Service d'aide ou au SASE pour Mons en 2018-2019? oui / non ¹
Si oui, auprès de quel(le) assistant(e) social(e)? S. Alaime - B. Dethy - S. Dahchar - I. Chaabane - F. Giozzet - A-S. Hazebroucq - Ch. Laureys - E. Lazzeri - C. Mommaerts - Ch. Moury - F. Simon
Nous vous rappelons que vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide financière complémentaire auprès de notre service après prise de rendez-vous chez un de nos assistants sociaux.

DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION MANUSCRITE « CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE »

.....

Le service d'aide aux étudiants recueille, traite et conserve vos données à caractère personnel aux fins exclusives du traitement social de votre dossier.

Vos données sont traitées conformément à la législation applicable en matière de droit à la vie privée et au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Ces traitements participent aux intérêts légitimes du service d'aide aux étudiants.

Les données que nous traitons ne sont jamais transmises à des tiers.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre dossier.

Conformément aux réglementations en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux données qui vous concernent ainsi qu'un droit de correction et un droit d'effacement. Si vous souhaitez exercer ces droits, ou pour toute autre question concernant vos données, contactez-nous à l'adresse email suivante info-aide@uclouvain.be

Responsable du traitement : Service d'aide aux étudiants – UCLouvain

Adresse : Florence Vanderstichelen – 10, rue des Wallons – 1348 Louvain-la-Neuve

Fait à , le signature

PROCÉDURES À SUIVRE

> Documents à joindre

Dans tous les cas, veuillez joindre à la présente demande une copie :

- **De l'avertissement-extrait de rôle** (A.E.R.) se rapportant à l'exercice fiscal 2018 – revenus 2017
- **D'une composition de ménage récente** (3 mois max.)

En cas de séparation ou divorce des parents, joindre une copie d'un extrait de compte reprenant le montant des pensions alimentaires attribuées à l'ensemble des personnes figurant sur la composition de ménage.

Dans le cas où vous n'avez pas encore reçu cet A.E.R. 2017-2018, veuillez nous envoyer le précédent afin que nous puissions prendre une décision provisoire. Il est impératif de nous envoyer, dès sa réception, le nouvel A.E.R.

Dans le cas où des changements se sont produits depuis 2017, demandez au Service d'aide quels sont les documents complémentaires à fournir.

> Ces documents doivent être renvoyés aux adresses suivantes (PAS D'ENVOI RECOMMANDÉ, NI MAIL, NI FAX)

Pour le site de Louvain-la-Neuve

Service d'aide aux étudiants
Rue des Wallons 10, bte L1.01.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010/47 20 02

Pour le site de Bruxelles Woluwe

Service d'aide aux étudiants
Promenade de l'Alma 31, bte B1.41.02
1200 Bruxelles
Tél. : 02/764 41 31

Pour le site de Mons

Service administratif de support aux étudiants (SASE)
A.S Hazebroucq
Bâtiment « i », chaussée de Binche, 151 bte M.01.01
7000 Mons
Tél. : 065/32 32 87

> Ce document ne constitue pas une demande de logement, laquelle doit être introduite auprès du Service des logements : www.uclouvain.be/logement

